

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 04 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

**Présents** : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, M. Renaud POIRIER, M. Jonathan GOES, Mme Simone MONGIS CARRION, Mme Virginie PHILIPPON, Mme Pascale BOMBLED, M. Antoine COLLET, M. Jean-Claude CHICAUD.

**Absentes excusées** : Mme Séverine CHELOT et Mme Dominique VIGNON.

**Absent** : néant

Mme Dominique VIGNON donne pouvoir à Mme Virginie PHILIPPON.

Mme Pascale BOMBLED est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents (10 voix).

Le Procès-verbal de la séance précédente du 14 avril 2021 est adopté, à l'unanimité des présents lors de la séance du 14 avril (9 votants).

### **ORDRE DU JOUR**

Arrivée de Mme Séverine CHELOT à 19 heures 50.

#### **TRAVAUX A L'ÉGLISE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir au clocher de l'église et présente au Conseil Municipal une proposition de mission d'études de diagnostic qui serait réalisée par M. CIOFFI, architecte du patrimoine à Châteauroux. Cette mission comprenant les études de diagnostic ainsi que le relevé de l'église et l'établissement des documents graphiques s'élève à la somme de **7 462 € HT soit 8 954,40 € TTC.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, correspondant à 11 votants, autorise le Maire à signer la proposition de M. CIOFFI et à mandater cette dépense.

#### **CONTRAT DE BAIL POUR LE LOGEMENT DU PRESBYTERE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu plusieurs visites pour la location du logement communal situé 4 Ruelle de La Cure et que des personnes sont intéressées pour s'y installer au plus tôt. Après avoir demandé les pièces pour constituer leur dossier, il demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer le contrat de bail à compter du samedi 05 juin 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail pour le logement situé au 4 Ruelle de La Cure, à compter du 05 juin 2021.

#### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT INDISPONIBLE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation des employés municipaux. Un des employés a dû subir une intervention chirurgicale et sera indisponible pendant plusieurs mois. Il convient de le remplacer rapidement pour les besoins du service. En vertu de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1, le

Maire est habilité à remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans ce cadre. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil et devra prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Après avoir examiné deux candidatures, le Maire choisit celle de Monsieur Emmanuel Laurent dont le profile correspond aux besoins, qui connaît bien la commune et est disponible immédiatement.

### **ACTES ADINISTRATIFS POUR PERMETTRE DES PROMOTIONS DES AGENTS**

Afin de permettre des promotions liées à l'évolution de carrière des agents municipaux, il est nécessaire de procéder aux décisions administratives et comptables suivantes : clôture d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe et clôture d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de première classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et indique que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Planning de tenue des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales du 20 juin (premier tour). Le tableau a été transmis aux conseillers. Le Maire rappelle que tous les assesseurs titulaires devront être présents à l'ouverture et à la fermeture du bureau de vote. Une note d'accompagnement sera envoyée à tous les assesseurs pour préciser l'organisation du vote.
- Nous avons reçu un courrier de l'Insee informant que le recensement de la population sur la commune, reporté en 2021, aura lieu entre le 20 janvier et le 19 février 2022. Il convient de nommer le coordinateur communal avant le 30 juin 2021. Simone MONGIS CARRION, déjà désignée en 2020 est d'accord pour reprendre cette fonction.
- La commission d'étude des marchés a procédé à l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour l'espace culturel et associatif en présence de notre maître d'œuvre. Des entreprises se sont positionnées sur tous les lots. Les offres sont examinées par le maître d'œuvre. Le choix des entreprises retenues est prévu lors d'une réunion du Conseil municipal le 21 juin.
- Nous avons reçu la notification de l'accord pour la subvention DSIL pour les travaux d'isolation du restaurant au taux de 70 %.
- Nous avons contacté une entreprise pour l'abattage de l'épicéa de l'école du Poirond. L'arbre est mort et présente un danger pour les locataires du bâtiment. Le montant du devis s'élève à 1 500 euros TTC. Pascale BOMBLED serait volontaire pour récupérer le tronc et Bernard FOULATIER va se renseigner pour le broyage des branches afin de réduire éventuellement le coût.
- Une réunion organisée par l'ADAR aura lieu à la salle des fêtes le jeudi 10 juin de 9 heures 30 à 12 heures. Le thème est l'entretien des haies. Cette réunion s'adresse aux agriculteurs comme aux responsables de l'entretien des haies dans les collectivités.

- Une entreprise a été sollicitée pour le débouchage des buses en traversée de route sur la VC10. L'intervention se fera la semaine du 7 au 12 juin.
- Le piano de la salle des fêtes doit être renouvelé. Le montant du devis retenu étant inférieur à 5 000 euros, cette transaction fera l'objet d'une décision du maire pour un montant de 4 750 euros TTC.

#### **TOUR DE TABLE :**

- Simone MONGIS CARRION rappelle que l'entretien des haies doit inclure la nécessité de tailler sous les fils pour éviter des incidents électriques ou téléphoniques et que cette charge incombe aussi aux propriétaires privés.
- Elle demande si après l'ouverture de la bibliothèque une convention a été signée avec la BDI. Réponse ; cette convention a été préparée mais n'est pas encore signée. Elle demande si les anciens lecteurs doivent se réinscrire. Réponse : oui, mais certains lecteurs se sont inscrits à Aigurande pendant la fermeture et peuvent bénéficier des prêts à Montchevrier.
- Antoine COLLET demande à ce que les anomalies constatées dans le logement vacant au dessus de la mairie soient réparées pour pouvoir utiliser le local éventuellement pour les services municipaux. Ceci sera examiné par les employés communaux. Il signale qu'un mur sur le chemin bordant la Gargillesse est fragilisé. Une évaluation des travaux nécessaire sera faite.

Fin de la réunion à 20 heures 40.